

**Quatrième Réunion des États parties à la  
Convention sur les armes à sous-munitions  
Du 9 au 13 septembre, Lusaka, Zambie**

**Déclaration générale du Canada**

Monsieur le Président,

Au nom de la délégation canadienne, je tiens à exprimer notre appréciation envers le Gouvernement de la Zambie pour son organisation de cette 4<sup>ème</sup> rencontre des États-Partis à la Convention sur les armes à sous-munitions et pour son accueil chaleureux. Le Canada aimerait aussi remercier la Norvège, Président de la 3<sup>ème</sup> rencontre des États-Partis à la Convention, pour son travail acharné lors de l'année de sa présidence, ainsi que pour son engagement et leadership.

Le Canada estime que la Convention est un instrument du droit international humanitaire qui s'inscrit dans une longue tradition d'instruments qui visent à s'attaquer aux conséquences humanitaires des armes susceptibles de frapper aveuglément.

Le Canada est l'un des signataires de la Convention. Le Parlement canadien examine actuellement le projet de loi de mise en œuvre qui nous permettra de la ratifier.

Toutefois, notre pays a déjà commencé à appliquer les dispositions de la Convention. C'est ainsi que les Forces armées canadiennes ont retiré du service actif les stocks restants d'armes à sous-munitions et qu'elles ont commencé à les détruire. De même, le Canada a plaidé pour que des États non parties à la Convention y adhèrent, et continuera à le faire.

Depuis 2006, le Canada a apporté une contribution de plus de 207 millions de dollars à l'action contre les mines. Les ressources canadiennes servent à la réalisation d'activités de soutien face aux conséquences humanitaires de toutes les munitions explosives : des mines aux armes à sous-munitions, en passant par les autres restes explosifs de guerre.

Pour ce qui est des armes à sous-munitions, en particulier, le Canada a apporté son concours financier à la République démocratique populaire lao et au Liban pour des activités de sensibilisation aux risques et la dépollution de zones contaminées par les armes à sous-munitions. À cela s'ajoute un soutien à la Bosnie-Herzégovine, à Palau et au Soudan du Sud pour la dépollution des zones contaminées. De plus, depuis 2006, le Canada a apporté une contribution financière pour aider à enlever les munitions non explosées au Mozambique, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Tchad.

Monsieur le Président,

Ces trois dernières années, depuis l'entrée en vigueur de la Convention, nous avons été témoins de progrès considérable, tel que la destruction des stocks d'armes à sous-munitions et la dépollution des zones contaminées, contribuant ainsi à prévenir d'autres tragédies. Malheureusement, force est de constater que l'on continue à utiliser des armes à sous-munitions. Comme d'autres, le Canada est préoccupé par les rapports faisant état de l'emploi de telles armes par les forces armées syriennes et par ses conséquences dévastatrices pour la population civile de la Syrie. Nous exhortons toutes les parties au conflit en Syrie à s'abstenir d'employer des armes à sous-munitions.

La Convention sur les armes à sous-munitions représente une avancée importante dans notre action commune pour protéger les civils des ravages provoqués par les conflits. Le Canada est fermement attaché aux objectifs de la Convention.

Merci.